



Concours d'écriture et de poésie
« Le Pilou des mots »
10^{ème} édition du Forum Francophone du
Pacifique
Nouméa, les 7, 8 et 9 septembre 2017



Dans le cadre du **10^{ème} Forum Francophone du Pacifique**, l'**Alliance Champlain**, sous l'égide du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et en partenariat avec le Centre de Rencontres et d'Échanges Internationaux du Pacifique (CREIPAC) lance la 10^e édition du concours d'écriture et de poésie francophone « **Le Pilou des Mots** », à partir des deux thèmes ci-dessous aux choix des candidats.

Premier thème : Beauté volcanique du Vanuatu

Deuxième thème : Fraternité et partage entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie

Présentation en forme libre: poème, texte en prose, BD, slam d'une durée maximale de 5 mn, etc.

Les conditions de participation

Le concours est ouvert à tous sans limite d'âge. La participation au concours vaut acceptation de toutes les clauses du présent règlement. Les thèmes et la forme sont définis ci-dessus. Les concurrents sont répartis en trois groupes :
1er groupe : **scolaires** jusqu'à 11 ans - 2e groupe : **adolescents** de 11-17 ans - 3e groupe : **adultes** à partir de 18 ans.

Les concurrents peuvent déposer jusqu'à trois compositions chacun, sachant toutefois qu'ils ne peuvent être récompensés qu'une fois (voir *dotation* ci-dessous). Les meilleurs écrits pourront être reproduits sur les supports de communication de l'Alliance Champlain : site internet et bulletin trimestriel *Les Échos francophones des Mers du Sud*, ainsi que sur ceux du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et/ou du CREIPAC, les auteurs renonçant par avance à tout droit sur cette publication.

Envoi des compositions (lire attentivement ce qui suit)

Les réponses sont présentées sur papier libre A 4. Elles comportent obligatoirement, au verso, le nom, le prénom, l'âge, l'adresse complète (n° et nom de la voie ou n° BP, code postal, commune), le n° de téléphone et si possible **l'adresse courriel du concurrent et/ou de ses parents s'il est mineur**. Les participants peuvent signer leur(s) poème(s) d'un pseudonyme qui sera respecté en cas de publication ou de reproduction mais l'identité véritable de l'auteur doit être indiquée dans les conditions ci-dessus, sous peine de non validité. **Les compositions doivent parvenir au plus tard le lundi 28 août 2017 par courriel à : champlain@lagoon.nc ou sous enveloppe cachetée à : ALLIANCE CHAMPLAIN, BP 8133, 98807 NOUMEA CEDEX**, le cachet de la poste faisant foi.

Pour en savoir plus sur *le Pilou des mots* : consulter les sites : www.alliance-champlain.asso.nc et www.creipac.nc

Dotation du concours

(Bons d'achat, un billet d'avion pour le Vanuatu, une tablette et des tickets d'entrée pour l'Aquarium)

Le concours est doté de lots dont la valeur est indiquée ci-après :

- **1^{ère} catégorie (moins de 11 ans)** : 1^{er} prix : 10.000 CFP – 2e prix : 8 000 CFP – 3e prix : 5.000 CFP – total 23 000 F
- **2^e catégorie (11-17 ans)** : 1^{er} prix : **Une tablette** offerte par **l'As de Trèfle** – 2e prix : 10.000 CFP – 3e prix : 8.000 CFP – total 18 000 F
- **3^e catégorie (adultes)** : 1^{er} prix : **Un billet d'avion AR Vanuatu** offert par **Aircalin** – 2e prix : 15.000 CFP – 3e prix : 10.000 CFP – total : 25 000 F

Dotation totale : 66 000 F (hors billet d'avion et la tablette)

Prix spécial Vanuatu : 8 000 F CFP pour le lauréat de cette catégorie, offert par **l'Alliance Champlain**.

Les gagnants adolescents et enfants gagneront également des **tickets d'entrée** offerts par **l'Aquarium de Nouméa**.

Chaque gagnant recevra également un exemplaire de l'ouvrage de Daniel Miroux « **Le Français, une langue en mouvement** » et un exemplaire du jeu **Maxitour Paris-France**, offerts par **l'Alliance Champlain**.

Le jury et la remise des prix

Le jury est composé de personnalités représentatives des milieux culturels de la Nouvelle-Calédonie. Il se prononce souverainement. Les lauréats seront informés le **5 septembre 2017**. La remise des prix aux lauréats aura lieu le **vendredi 8 septembre 2017 à partir de 11h00 au Château Hagen**. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.